

Dommaine Public

JAA 1002 Lausanne

9 juin 2000 - n° 1433
Hebdomadaire romand
Trente-septième année

L'évasion fiscale sous protection

EN MATIÈRE DE secret bancaire, la place financière helvétique et Kaspar Villiger peuvent provisoirement se réjouir. Ni l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ni l'Union européenne ne mettent en péril la banque suisse. Mais il ne s'agit que d'un répit.

En avril dernier, l'OCDE a présenté un rapport sur l'accès aux informations bancaires pour des motifs fiscaux. Un rapport approuvé à l'unanimité des membres, et pour cause; il ne contient que des invites à caractère très général. Aussitôt Kaspar Villiger a pu exprimer sa satisfaction: «Le secret bancaire a été sauvegardé, d'ailleurs il n'est pas négociable».

Au sein de l'Union, la dispute persiste au sujet de l'imposition des intérêts de l'épargne. Comment saisir fiscalement ces intérêts dès lors que l'investisseur dépose son avoir dans un pays de l'Union où il ne réside pas? Deux solutions s'affrontent: l'instauration d'un impôt anticipé tel que nous le connaissons en Suisse et l'échange automatique d'informations. Durant une période transitoire, les deux solutions pourraient coexister au sein de l'Union pour laisser place ensuite à l'échange d'informations. Le projet prévoit aussi de négocier l'extension de l'échange d'informations à des pays tiers, de manière à préserver la capacité concurrentielle des places financières de l'Union. La Suisse est directement visée. Mais le Luxembourg, la Belgique, l'Autriche et la Grèce ne sont pas prêts à adopter la deuxième solution. Et comme les décisions en matière fiscale ne se prennent qu'à l'unanimité...

La Suisse peut donc respirer. Provisoirement du moins. Car, à terme, les Etats membres de l'UE

ne pourront tolérer que des ressources fiscales leur échappent par la grâce du secret bancaire. Et dès lors que l'Europe aura surmonté ses discordes, la Suisse, isolée, – au sein de l'Union elle pourrait défendre beaucoup plus efficacement sa position – devra bien céder.

On connaît le mécanisme derrière lequel notre pays se protège. Le secret bancaire ne peut être levé qu'en cas de délit pénal et l'entraide judiciaire fonctionne seulement si le délit en cause est pénalement réprimé en Suisse. Or dans notre pays, l'évasion fiscale – le fait notamment de ne pas déclarer la totalité de ses revenus – ne constitue qu'une contravention. Seule la fraude fiscale, à sa-

voir l'usage de faux dans le but de minimiser son revenu, est pénalement répréhensible. En bonne logique, la Suisse

La Suisse peut respirer.

Provisoirement du moins.

refuse donc de collaborer avec des pays tiers pour combattre l'évasion fiscale.

Le secret bancaire se justifie dans la mesure où il protège la sphère privée. A ce titre, il bénéficie sans aucun doute d'un fort soutien dans l'opinion publique. Mais la possibilité de tromper le fisc, ne serait-ce que par omission, ne justifie pas cette protection. Il y a là abus du secret bancaire, abus qui en définitive dessert l'institution elle-même. La façon la plus simple d'y remédier? Pénaliser l'évasion fiscale, à l'instar de nos voisins européens. Et restituer au secret fiscal sa dignité, non pas un refuge pour les tricheurs mais une condition d'exercice de la liberté individuelle. Les banques suisses pourraient ainsi apporter la preuve qu'elles prospèrent grâce à leur efficacité, leur professionnalisme et leur réseau, et non en profitant d'une institution qui légalise la concurrence déloyale. JD

Une femme politique en mouvement

Pourquoi Christiane Brunner, candidate à la présidence du PSS est-elle si populaire?

DE L'ÉCHEC, ELLE est sortie grandie. Elle a fait peur, aux bourgeois, puis elle a suscité l'engouement, de la population. En 1993, Christiane Brunner a su incarner le symbole du renouveau social. Un renouveau qui dépassait les clivages politiques, un renouveau féminin, syndical, presque libertaire.

Depuis, l'étoile n'a pas pâli. Christiane Brunner reste cette personnalité incontournable de la vie politique, depuis sept ans à la tête des sondages de popularité, appelée à la rescousse quand il s'agit de sauver un parti à la dérive. De quel bois est-elle faite pour rester ainsi cette icône au fond moins politique que simplement populaire?

Son discours n'est pourtant pas nouveau, ses propos pas spécialement originaux. Elle place à la tête de ses préoccupations les valeurs traditionnelles de la gauche: résistance au néo-libéralisme, à la dilapidation des biens publics, défense des femmes, défense des droits et des acquis des travailleurs, discours agrémente aujourd'hui, c'est inévitable, d'une touche de «e-économie» – favoriser les nouvelles entreprises, les «start-up», qui n'en demandent pas tant, d'ailleurs. Christiane Brunner n'est pas non plus une oratrice clinquante, démentant, sans doute avec un certain plaisir, la légendaire onctuosité oratoire des politiciens genevois. Au contraire, elle a le verbe simple, court et précis.

Si elle n'a inventé ni le fond, ni la forme, c'est donc qu'elle a investi l'action politique. Et c'est ce qu'elle aime: négocier des projets de loi, étudier des dossiers et faire des propositions réalisables ou aboutir à la signature de conventions collectives; bref animer le concret.

Recherche des solutions

A la tête de l'Union syndicale suisse, elle n'a cessé d'imposer le rythme des réformes, bravant ainsi les immobilismes internes. Réunification de deux syndicats autrefois ennemis, le SIB et la FTMH, création d'Unia, le syndicat du tertiaire, construction de la maison syndicale. On retrouve, dans le bilan politique de Christiane Brunner, le même souci de donner corps au dis-

cours. C'est essentiellement grâce à elle qu'a pu se dessiner un compromis autour de l'assurance maternité, refusée ensuite en votations populaires; c'est par son obstination que fut empaquetée la deuxième mouture de la loi sur le travail. Âpre dans la négociation, mais pressée d'obtenir un résultat, elle balaie les résolutions déclamatoires, explore et défriche toutes les pistes, évalue les possibles; et conclut.

Cette obstination à trouver, à tout prix, une solution aux problèmes lui joue parfois des tours. Présidente de la FTMH, elle a mené le combat au moment du renouvellement de la convention collective de travail. Prêt à vendre la flexibilité contre une diminution du temps de travail, le syndicat n'a obtenu... que la flexibilité.

Sa capacité à privilégier la recherche de solutions aux déclarations de principe pourrait même la desservir personnellement. Selon la *Wochenzeitung*, elle serait à droite de la gauche en Suisse romande parce qu'elle a négocié la flexibilité, et à droite aussi en Suisse allemande parce qu'elle se refuse à brasser les grandes idées modernistes.

Peu importe au fond. Christiane Brunner aime la politique quand elle s'enracine dans la réalité, quand il y a des conflits à régler, des difficultés à surmonter. Et elle le fait toujours au nom des valeurs de la gauche. C'est sans doute parce qu'elle est complètement dans le réel qu'elle incarne cette sorte d'icône, inaltérée et chaleureuse; si proche des gens, si loin de la mêlée.

gs

GAINS BOURSIERS

Le Tribunal fédéral ouvre une petite porte

EN SUISSE, LES gains en capitaux ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu, dans la mesure où ils ne proviennent pas d'une activité professionnelle. Une situation qui génère l'injustice fiscale puisqu'un certain nombre de boursicoteurs amateurs amassent ainsi des sommes supérieures à leur salaire. Une inégalité qui justifie l'initiative populaire pour l'imposition des gains boursiers déposée par la gauche politique et syndicale.

Mais où passe la frontière entre l'amateur et le professionnel? Dans un Arrêt de juillet 1999, les juges de Mon-Repos ont énuméré toute une série d'indices permettant de qualifier de professionnelle une activité boursière: en particulier la fréquence des transactions, la brièveté du rapport de propriété, un lien étroit avec l'activité professionnelle, une faible proportion de fonds propres... Pour le fisc, le cercle des professionnels ne se limite donc pas aux détenteurs d'une licence pour le commerce de papiers-valeur. Mais le Tribunal fédéral s'est refusé à énoncer une règle générale, concluant que la

nature professionnelle de l'activité boursière résulte de la prise en considération de l'ensemble des circonstances présentes; en clair, le fisc doit apprécier cas par cas.

Interprétations cantonales

Cette jurisprudence acquiert une dimension nouvelle dès lors qu'au 1^{er} janvier prochain entre en vigueur la Loi fédérale d'harmonisation fiscale. Dorénavant la notion de revenu est identique pour tous les cantons qui doivent tenir compte de la jurisprudence du Tribunal fédéral. Reste à savoir comment les administrations fiscales cantonales appliqueront les critères des juges. Ces derniers ont certes ouvert une petite porte qui permet de mieux saisir fiscalement les gains boursiers; mais en négligeant de préciser mieux leur pensée, ils laissent place à l'insécurité juridique et à l'inégalité de traitement. L'initiative pour l'imposition des gains en capitaux reste donc d'actualité.

jd

La langue du bois dont on fait les flûtes

La Fondation Suisse Solidaire invite à répondre à deux questions. Celle, préalable: Le peuple suisse se veut-il généreux? Et si oui, pour quelle action? Y a-t-il une place entre l'action gouvernementale, étatique, et les initiatives privées, charitables? La gauche devrait participer activement à ce débat. Or le référendum obligatoire auquel sera soumise la Fondation rend les responsables plutôt capons. Et la logomachie du Message du Conseil fédéral ne recentre pas le débat.

DISONS-LE D'EMBLÉE, nous sommes des inconditionnels de la Fondation Suisse Solidaire. Pour des raisons que nous avons souvent exposées ici. C'est une promesse solennelle, faite en un moment difficile: la morale politique exige qu'elle soit tenue. D'autre part, il est juste que le «trésor» accumulé grâce à une réussite économique et politique «heureuse» soit pour une part restitué en actions généreuses aux malchanceux d'aujourd'hui. Les critiques faites à la présentation de ce projet ne le remettent donc pas en cause. Elles demandent prioritairement une décantation de la phraseologie.

La lecture du *Message fédéral* fait penser à ce scénario classique de film comique: un heureux héritier ne pourra jouir de sa fortune de multimillionnaire que s'il réussit à dépenser plusieurs milliers de francs par jour. Il n'est dès lors pas de mendiants ou d'accordéonistes des rues qui ne reçoivent une grosse coupure. Le Conseil fédéral propose, lui, que la Fondation se fixe comme objectifs de prévenir ou de limiter la pauvreté et l'exclusion, la vio-

lence, les génocides, d'aider à l'intégration, de favoriser la compréhension et la réconciliation, de soutenir des structures communautaires efficaces et démocratiques. Admettons que la définition de buts à caractères généreux ait, inévitablement, cette forme de généralité. Mais est-il nécessaire de nous infliger des phrases telles que celle-ci?

«A l'origine de la pauvreté, il y a souvent un cumul de plusieurs éléments préjudiciables. L'impuissance et l'insécurité dans laquelle les personnes vivent dans un climat d'impuissance et d'insécurité (sic) difficilement surmontable et qui les met hors d'état d'exercer leurs droits fondamentaux. C'est pourquoi la fondation entend contribuer à leur donner la capacité d'améliorer leur situation de façon autonome (soutien à l'autopromotion)».

(*Message*, p. 18)

Deux domaines

Arnold Koller avait annoncé que la Fondation se consacrerait aussi bien à des problèmes suisses qu'à des actions à l'étranger. Le *Message* ne fait pas clai-

rement la distinction. A tort, car les approches sont différentes.

En Suisse il s'agit de détecter les mailles trop larges du filet social. Des situations d'exclusion existent parce que l'Etat et la sécurité sociale sont souvent «en retard d'une guerre». Si la Fondation, à juste titre, exclut les aides individuelles, elle devrait consacrer son soutien aux associations qui détectent et repèrent des besoins nouveaux. Celles qui, par leur action, permettent ultérieurement au législateur de resserrer les mailles de son filet. L'aide pourrait, de la sorte, se concentrer sur des projets concrets à la fois novateurs, détecteurs et utiles non seulement aux personnes touchées, mais en prospective à l'Etat s'il veut mieux s'adapter au terrain.

Parler clair

Quant aux interventions extérieures, les besoins sont immenses, dans la mesure notamment où le marché, qui ne fonctionne que s'il trouve des clients solvables, se désintéresse de toutes celles et tous ceux qui n'ont aucun pouvoir d'achat. On estime à dix millions le nombre d'enfants de moins de cinq ans qui meurent de maladies infectieuses pour lesquelles des traitements existent. On sait que la lutte contre le sida révèle cruellement le fossé entre pays riches et pays pauvres.

On ne demandait pas au *Message fédéral* de dresser un tableau exclusivement tiers-mondiste ou de se substituer à l'OMS et à l'action énergique du Gro Harlem Brundtland, Mais à force de rester dans des généralités aseptisées, de n'oser parler ni des abus du capitalisme, ni du fanatisme nationaliste ou sectaire, Le *Message* apparaît comme une pieuse lecture pour dame de charité, qui a et ses bonnes œuvres et ses pauvres.

ag

Pourquoi un référendum?

LA NOUVELLE CONSTITUTION fédérale a rompu la parité or-franc. Dès lors, le problème des réserves d'or devient purement technique. De quel montant la Banque nationale doit-elle disposer pour mener à bien sa politique monétaire?

Sur les 2600 tonnes dont elle dispose, la moitié est superflue pour la défense de la monnaie. Les 1300 tonnes libérées (à 13000 francs le kilogramme d'or) représentent un avoir de 17 milliards. En conformité avec la déclaration solennelle d'Arnold Koller, daté de mars 1997, le Conseil fédéral propose d'affecter 7 milliards (soit 500 tonnes) à la Fondation Suisse Solidaire.

Comme l'attribution de ces 7 milliards est une manière de disposer du bénéfice de la Banque nationale, la Constitution sera, à titre transitoire, modifiée pour assurer la base légale de ce transfert. Il en résulte un référendum obligatoire et l'exigence de la double majorité, celle du peuple et des cantons.

Les nouvelles coalitions

A la veille du scrutin de septembre prochain, les positions évoluent face au principe de la taxation de l'énergie.

LES PREMIERS PARTISANS d'une nouvelle politique énergétique faisaient figure de doux idéalistes. Au début des années soixante-dix, quand l'approvisionnement pétrolier se fit problématique à cause des aléas de la politique internationale, il ne pouvait être question de se passer de l'énergie nucléaire. Et le renchérissement des agents énergétiques, condition indispensable d'une consommation plus efficace, apparaissait comme un coup mortel porté à la croissance économique.

Le combat inlassable des antinu-

cléaires aboutit pourtant à l'instauration d'un moratoire en 1990. Pourtant les mesures en faveur des économies d'énergie restèrent modestes, confinées pour l'essentiel à des actions de persuasion douce. Les choses pourraient changer le 24 septembre prochain si les trois projets de taxation de l'énergie trouvaient le soutien d'une majorité populaire. Les chances de succès ne sont pas négligeables au vu des coalitions en présence.

En matière énergétique, les fronts traditionnels voient s'affronter les partis bourgeois d'une part, la gauche et

les Verts d'autre part. Aujourd'hui on assiste à de nouveaux regroupements qui traduisent une prise de conscience de l'impact économique favorable d'une taxation de l'énergie. Si les grandes organisations économiques – Vorort et Union suisse des arts et métiers en tête – continuent de s'opposer par principe à toute nouvelle taxe, des parlementaires bourgeois montent au front. Les uns appuient le principe d'une taxe sur les énergies non renouvelables qui permettrait de réduire les charges salariales : c'est l'embryon d'une fiscalité écologique. Les autres, tout comme la gauche, les Verts et les organisations écologiques, soutiennent les trois projets. Cette large coalition regroupant des patrons, des agriculteurs et les cantons de montagne a vu tout l'intérêt d'une taxe qui contribuerait non seulement à calmer notre fringale énergétique mais encore à promouvoir les énergies renouvelables et à aider temporairement l'industrie hydroélectrique durement concurrencée par la libéralisation du marché de l'électricité. A la clé, des dizaines de milliers d'emplois nouveaux et un avantage concurrentiel sur le marché prometteur des techniques énergétiques d'avant-garde. *jd*

FEMMES EN ENTREPRISES

Mentors et élèves

LES CHIFFRES SONT éloquentes : en Suisse, seuls 10% des postes à haute responsabilité dans l'administration, dans les entreprises ou dans le monde scientifique sont aujourd'hui occupés par des femmes. Pire, cette proportion ne s'est presque pas accrue au cours de ces dernières années.

Une initiation utile aux femmes...

Afin de remédier à cette situation et d'aider les femmes dans leur carrière professionnelle, la Suisse est en train de découvrir une pratique déjà courante aux États-Unis, en Allemagne ou en Scandinavie : le mentoring. Il s'agit d'un programme d'entraide au développement de la carrière professionnelle, qui se pratique en duo : un ou une mentor et une ou un élève, le premier faisant bénéficier le second de son expérience professionnelle et de son réseau de relations.

Ces derniers mois, des services sociaux de la ville de Zurich à ABB, en passant par l'Association suisse des femmes médecins, plusieurs expériences de mentoring ont vu le jour en Suisse. Tout dernièrement, à la fin du mois de mai 2000, l'association «Wirtschaftsfrauen Schweiz» a profité de

son congrès pour lancer, à l'initiative de la conseillère nationale socialiste Anita Fetz, un programme de mentoring à plus large échelle. Afin de susciter chez les jeunes femmes un élan dans leur motivation professionnelle, l'association s'est donnée pour but de mettre en relation mentors et élèves. Le directeur général des CFF, Benedikt Weibel, la secrétaire générale du Département fédéral de l'intérieur Claudia Kaufmann ou encore le patron de Ricola et conseiller national PDC, Ruedi Imhof, ont apporté leur soutien au projet et accepté de participer au programme en jouant le rôle de mentor pour des femmes en début de carrière professionnelle.

... et aux entreprises

Si les tenantes du mentoring relèvent que ces projets ont pour principal atout de permettre aux femmes de tisser un réseau de relations qui leur fait souvent défaut, les entreprises, toujours plus nombreuses à se lancer dans ce type d'expériences, ont visiblement pris conscience que ces projets pouvaient parfaitement trouver leur place dans une stratégie intelligente de ressources humaines. *gs*

Source: *Basler Zeitung*, 23 mai 2000.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*kg*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Anne Rivier

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

A chacun son métier

La débat actuel sur l'avenir de la banque cantonale genevoise ne fait guère avancer l'analyse des raisons de l'échec – ni donc le choix des remèdes.

AU BOUT DU lac, le débat est ouvert sur l'avenir – pas très rose – de l'établissement public de crédit. A gauche, on se promet de mettre en place un contrôle politique efficace de manière à éviter les dérives des années quatre-vingt: politique de crédit aventureuse, copinage et autres spéculations. A droite, on dénonce la mainmise de l'Etat et la politisation excessive qui risquent de porter un coup mortel à la banque cantonale. Mais personne ne semble intéressé à faire la lumière sur les responsabilités de ce qu'il faut bien qualifier de naufrage.

Clarifier les rôles

Un établissement bancaire public ne peut justifier son existence que dans la mesure où il sert les objectifs d'une politique; si une banque cantonale ne se

distingue en rien des autres banques, autant la mettre en vente et alléger d'autant la dette publique. Dans ce sens, le contrôle politique ne prête pas à discussion. Jusqu'à présent les autorités ont cru qu'il suffisait de placer quelques politiciens actifs ou à la retraite au sein du Conseil d'administration pour veiller à l'intérêt public. Cette politisation s'est révélée désastreuse; l'engagement et l'expérience politiques ne valent pas forcément compétence en matière bancaire. Et un administrateur compétent, lié par le secret de fonction, n'est pas à même de faire le lien avec les autorités qu'il est censé représenter. Dans ces conditions, c'est à coup sûr la direction, parce qu'elle dispose de plus d'informations et des connaissances techniques, qui reste maître du jeu. Un phénomène observable dans la plupart des établissements de droit public et qui vide de

sens le contrôle démocratique, corollaire du statut public de ces entreprises.

Pour clarifier les responsabilités, deux innovations semblent indispensables. D'abord la définition de la mission que la collectivité – actionnaire majoritaire – entend attribuer à la banque cantonale. Ensuite la garantie faite à la banque de la plus large autonomie dans l'accomplissement de sa mission. A chacun son métier. Au politique, la tâche de fixer les objectifs d'intérêt public; à la direction et au Conseil d'administration celle de gérer au mieux l'établissement dans le cadre de cette mission. C'est seulement en adoptant une claire répartition des fonctions que pourra s'exercer un contrôle efficace. A défaut, on favorisera à nouveau l'irresponsabilité de tous les acteurs et les dérapages qui en résultent inévitablement. *jd*

POST-BILATÉRALES

Faire respecter les mesures d'accompagnement

LA SIGNATURE DES accords bilatéraux, la large acceptation du projet en votation populaire ont des conséquences sur la politique extérieure de la Suisse: réfléchir à l'adhésion à l'Union européenne, répondre aux attentes des europhiles et calmer les craintes des europhobes. Mais il faut aussi donner suite aux mesures d'accompagnement contenues dans les accords bilatéraux: faire en sorte que ce qui a été prévu soit appliqué, anticiper la courbe des salaires et l'apparition de nouveaux travailleurs.

Initiative genevoise

A Genève, canton frontalier, la Communauté d'action syndicale (CGAS), l'Union des associations patronales (UAPG) et le Conseil d'Etat ont signé un accord détaillant non seulement la mise en œuvre des mesures d'accompagnement liées à la libre circulation des personnes, mais aussi le détache-

ment de moyens financiers et humains nécessaires à l'accomplissement des tâches de contrôle et d'observation du marché de l'emploi.

L'accord prévoit ainsi de créer un Observatoire du marché de l'emploi qui réunira l'Office cantonal de la statistique, l'Office cantonal d'inspection des relations du travail et le Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève. C'est une première suisse. Le Conseil d'Etat engagera cinq inspecteurs du travail supplémentaires ainsi qu'un statisticien de plus. L'ensemble de ce dispositif sera, en outre, coiffé par le Conseil de surveillance du marché de l'emploi, une structure tripartite dont Genève s'est doté, il y a près de vingt ans.

Les syndicats ne craignent pas une invasion de la main-d'œuvre étrangère. Jacques Robert, président du CGAS et co-secrétaire du syndicat interprofessionnel des travailleurs rappelle que «jusqu'à la fin de la première guerre

mondiale, il y avait un régime de libre circulation qui ne posait pas de problèmes particuliers.»

Au contraire, ce que craignent les syndicats, c'est plutôt l'isolement de la Suisse. Jacques Robert rajoute: «Il ne faut pas se tromper, c'est l'isolement de la Suisse qui pèsera sur les salaires comme le rejet de l'EEE en 1992 l'a déjà fait, les entreprises rattrapant sur la masse salariale les marges perdues à l'exportation. Sur les dix dernières années, l'Union européenne a enregistré une hausse du salaire réel de 14 %, la Suisse de 1,4 % hors loyer et assurance maladie.»

Avec les mesures d'accompagnement, les syndicats devront renforcer leur présence sur le terrain. Ils en auront les compétences et les instruments: possibilité d'obtenir l'extension des conventions collectives, et en l'absence de CCT, d'imposer des minima salariaux obligatoires. *gs*

Source: *L'Événement syndical*, 9.5.2000.

Les managers succèdent aux ouvriers

La composition de la main-d'œuvre provenant de l'Union européenne s'est fortement modifiée. Spécialement dans un canton économique comme le canton de Zurich. Alors que les travailleurs émigrés précédents, originaires d'Italie, d'Espagne ou du Portugal ont façonné l'image de l'immigrant typique, ils sont aujourd'hui remplacés par des managers, des spécialistes bancaires et des informaticiens venant de l'Europe centrale. Contrairement à ce que l'on peut croire, la part des ressortissants de l'Union européenne par rapport au total des personnes étrangères exerçant une activité lucrative diminue depuis 1991; C'est ce que nous apprend *La Vie économique* dans son numéro d'avril 2000. Présentation des résultats de l'étude (adaptation, gs).

LA VILLE ET le canton de Zurich attirent depuis toujours des gens de l'étranger, mais aussi du reste de la Suisse. Parmi les personnes exerçant une activité lucrative, presque un quart sont actuellement des étrangers. Néanmoins, la part des étrangers dans la population cantonale, située à 21% est presque équivalente à celle que l'on constate au niveau suisse, à hauteur de 19,4%. Depuis 1980, la population étrangère résidant en Suisse a même augmenté sensiblement plus vite que celle résidant dans le canton de Zurich.

La libre circulation des personnes va-t-elle influencer sur le marché du travail à Zurich? Faut-il s'attendre à un afflux de main-d'œuvre étrangère? Ou l'avantage concurrentiel de l'espace économique zurichois va-t-il s'améliorer puisque les spécialistes recherchés pourront être plus facilement recrutés dans les pays de l'Union européenne?

L'évolution du nombre d'étrangers, les expériences faites dans les pays voisins en matière de libre circulation des personnes donnent des points de repère sur les effets vraisemblables de l'accord.

Convergence vers la moyenne

Parmi les quelque 250 000 personnes possédant une autorisation d'établissement ou de séjour à l'année et qui dispo-

saient d'un domicile fixe dans le canton de Zurich en 1999, 53,4% exerçaient une activité lucrative. Avant le début de la longue récession des années nonante, leur taux d'activité était sensiblement supérieur (63%).

Le retour de la main-d'œuvre italienne et espagnole

À la fin de l'année 1999, 60% des personnes étrangères exerçant une activité lucrative provenaient de l'Union européenne; vingt ans auparavant, ce chiffre était encore de 80%. Après 1991, le nombre de ressortissants de l'Union parmi les personnes exerçant une activité lucrative a diminué non seulement en proportion, mais aussi en chiffres absolus, passant de 95 000 à 82 000 personnes, parvenant à une moyenne inférieure à celle de 1979.

L'augmentation, jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, du nombre des personnes étrangères exerçant une activité lucrative est essentiellement due à l'arrivée de migrants appartenant au «deuxième cercle», c'est-à-dire aux ressortissants des pays qui n'appartiennent pas à l'UE. Trois personnes immigrées sur quatre étaient originaires, en 1999, de l'ancienne Yougoslavie (30 700 personnes), une sur six de la Turquie (6700 personnes).

La diminution de l'importance de l'UE comme zone d'origine est à imputer notamment à un important volume de retours au pays de la main-d'œuvre italienne et espagnole. Cependant, les Italiens constituent toujours, avec 34 000 personnes, le contingent le plus important parmi les personnes exerçant une activité lucrative dans le canton de Zurich.

L'expérience au sein de l'Union européenne montre que l'obligation ou la volonté de gagner sa vie dans le «riche Nord» diminue à mesure que le standard de vie s'accroît dans les pays du sud de l'Europe. Les contrées d'émigration traditionnelle sont devenues des pays d'immigration. Il est donc très peu vraisemblable que le nombre de nouveaux venus provenant de l'Union augmente de manière massive en raison de la libre circulation des personnes.

Le modèle à double cercle ancré dans la politique des étrangers et la suppression du statut de saisonnier compliquent par contre le recrutement de la main-d'œuvre en dehors de l'UE. La tendance

ininterrompue à la croissance constatée jusqu'en 1995 dans l'afflux de main-d'œuvre provenant du deuxième cercle devrait ainsi être stoppée.

À la différence de cantons tels que Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève et le Tessin, aucun marché régional du travail dépassant les frontières ne s'est créé dans le nord du canton de Zurich. Bien que le nombre des frontaliers du canton de Zurich ait doublé en vingt ans, pour atteindre 3200 personnes, ils ne représentent aujourd'hui que 2,4% des personnes étrangères exerçant une activité lucrative. Ainsi, aucun effet marquant sur le marché zurichois du travail n'est escompté de la libre circulation des personnes, même si celle-ci libéralise également l'emploi des frontaliers par l'autorisation, par exemple, du séjour hebdomadaire.

Enrichissement du marché du travail

Au cours des années soixante et septante, les travailleurs étrangers symbolisèrent l'image de l'immigrant. De nos jours, ils sont remplacés par des managers, des spécialistes bancaires et des informaticiens. Dans les faits, depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt, les autorités du marché du travail du canton de Zurich n'ont pratiquement octroyé des autorisations de séjour à l'année qu'à des spécialistes dans des domaines tels que les applications logicielles, le conseil, la planification, la production manufacturière ou l'électronique et l'électrotechnique.

L'ouverture contrôlée du marché du travail en personnel hautement qualifié n'a d'influence que progressivement sur les effectifs des personnes étrangères exerçant une activité lucrative. Toutefois, parmi les personnes étrangères exerçant une activité lucrative et dont le domicile permanent se situe dans le canton, la part des groupes de professions qui requièrent une formation supérieure s'est accrue entre 1989 et 1998, de 8,8% à 11,1%.

La Vie économique conclut que la population résidente étrangère va donc se stabiliser pour l'instant. Par la suite, un retour aux proportions connues dans les années septante et huitante, avec une part relativement élevée de ressortissants de l'Union européenne est vraisemblable. ■

La fin du cas spécial

Un livre tranquillement provocant.

LA SUISSE PRÉOCCUPE les Suisses. Son passé, son présent, son avenir surtout les inquiètent. Enfin, pas vraiment, puisqu'ils sont Suisses, le réaffirment volontiers et pensent au fond que cela devrait continuer de suffire. Et pourtant, sous la dalle des certitudes, le doute s'infiltré: si tout change autour de nous, si la géopolitique mondiale et l'innovation technologique évoluent pareillement, si les systèmes de références, les modes de vie et les méthodes de travail se transforment, comment assurer, même en Suisse, la défense et la conservation des structures et des institutions?

Les frontières s'estompent

Certes, il ne faut pas confondre changement et gesticulation, dynamisme et bougeotte. Mais quand même, la splendide unicité du cas suisse perd la netteté de ses contours. Pas étonnant: les frontières s'estompent dans tous les domaines, pour le meilleur et pour le pire. De la multiculturalité à la confusion entre conviction et sensibilité, de l'essor de la pensée complexe au brassage idéologico-sentimental, du mélange des formes d'expression artistique au sabir franglais des managers et ingénieurs, le flou s'installe partout, même au pays de l'horlogerie minutieuse, de l'agriculture de montagne et de l'armée de milice.

Faut-il dire adieu au «Sonderfall», au cas spécial que la Suisse représente ou croit constituer? La Confédération helvétique peut-elle supporter de devenir ordinaire? Serait-ce vraiment un malheur? Autant de questions tellement urgentes qu'elles paraissent déjà un peu dépassées aux yeux des deux auteurs de *Sonderfall ade*, qui s'inspirent des travaux du «Conseil de l'avenir» créé en son sein par la Société suisse des ingénieurs et architectes, d'ailleurs éditrice du livre en question*.

En forme d'alphabet

A comme Aellen Kurt, président de la SIA et préfacier efficace. Il rappelle sobrement les ravages que provoque le défaut de mémoire historique. Si l'on se contente de répondre dans le présent immédiat aux soucis du futur prochain, on cède au modernisme réduc-

teur, préoccupé de développements à court terme, sans commune mesure avec l'héritage culturel à valoriser.

B comme Bichsel Peter, plume splendide et acérée, ex-membre du PSS, provocateur respecté et Soleurois enraciné. Dans un entretien donné aux auteurs du livre, il rappelle, en des termes qui feront transpirer les traducteurs, deux ou trois vérités qu'il sait de la Suisse et des Suisses. En substance: nous vivons dans un système où les pouvoirs sont diffus, les non-dits pesants et les discours délibérément superficiels. Un système complètement bloqué donc, positivement dit, totalement stable et fait pour durer encore des générations.

C comme Clavel Jean-Daniel, docteur ès sciences techniques, ingénieur-forestier dipl. EPF et licencié ès sciences économiques de formation, et ministre de son état, adjoint au chef du Centre d'analyse et de prospective et service historique du Département fédéral des affaires étrangères. Auteur, avec Alain M. Schoenenberger, économiste, cofondateur de la société genevoise Eco/Diagnostic, de *Sonderfall ade*. Ensemble, ils formulent, commentent et documentent les huit thèses qui forment les principaux chapitres du livre.

L'identité de la Suisse: être unique

Ces thèses ont la force de la provocation tranquille, c'est-à-dire d'un réalisme dégagé des émotions aujourd'hui triomphantes en toutes matières. Les auteurs établissent un lien direct entre la globalisation économique et la perte du statut spécial généralement reconnu à la Suisse, désormais emportée elle aussi dans le tourbillon du business mondial.

La globalisation a pour effet de réduire les dimensions spatiale et temporelle de la planète, ramenée à l'échelle de l'immédiat voisinage et du temps réel. Voilà qui est en principe bon pour un petit pays, surtout si, comme le nôtre, il s'y connaît en nouvelles technologies. Et en diversité culturelle.

N'empêche, concluent nos deux auteurs, la Suisse se trouve confrontée non seulement à des défis lancés de l'extérieur, mais à sa propre vérité: celle d'une «Willensnation» qui

consacre tant d'énergie à s'affirmer comme telle qu'elle ne trouve pas la force de réfléchir au sens de sa vie, de construire son propre avenir, encore moins de se transformer en profondeur.

Difficile de n'être peut-être plus unique au monde après avoir si longtemps confondu unicité et identité. yj

*Jean-Daniel Clavel, Alain M. Schoenenberger, *Sonderfall ade - die Schweiz auf neuen Wegen, mit einem Vorwort von Kurt Aellen und einem Interview mit Peter Bichsel*, Zurich, SIA - v/d/f, 2000.

A paraître en français aux Editions Médecine & Hygiène, Genève.

Médias

HILDEGARD FÄSSLER, CONSEILLÈRE nationale saint-galloise, candidate à la présidence du Parti socialiste, diversifie sa présence publique. Le 26 mai dans la *Berner Zeitung*, la seule footballeuse du FC Nationalrat livrait ses impressions à la veille du tournoi des quatre Conseils en Finlande. Le lendemain, dans le *TagesAnzeiger*, elle exprimait sa vision politique. Elle ne souhaite pas atteindre les 35 % de l'électorat, par crainte de devoir fournir des gages au centre pour y arriver.

A LA SUITE DE la décision des électeurs zurichoises de réduire à 220 000 francs la rétribution de leurs municipaux, la *SonntagsZeitung* (28 mai 2000) a publié les montants attribués aux syndicats des quarante-sept villes suisses de plus de 15 000 habitants. Si on fait le calcul du coût par habitant, Zurich est la moins chère (77 ct.) et Baden la plus chère (15,27 fr.).

Dorénavant, le maire de Zurich devrait être rétribué comme le maire de Gossau SG (16 600 habitants). Les maires de dix communes, comptant entre 16 500 et 126 500 habitants, seraient mieux payés. Gageons que la Ligue des contribuables va continuer sa campagne.

cfp

La chaîne de livres

«*Enfant déjà, je savais que les livres sont des oiseaux migrateurs.*»

– Lundi? Impossible, j'ai ma chaîne de livres.

Combien de fois n'ai-je pas entendu ma mère refuser une invitation en ces termes. Aujourd'hui encore, elle ne saurait trouver excuse mieux acceptée que celle-là. Car la chaîne de livres, ses amies sont tombées dedans à la naissance. Transmis par les femmes, cet organe polymorphe concourt de façon notable à l'édification culturelle des populations masculines qui leur sont attachées. La chaîne de livres jouit d'une santé de fer et franchit aisément les générations.

A travers les années...

Je vous entends ricaner. Vous, les progressistes, vous les modernes de bookonline.com dans vos chaumières câblées. Selon vous, ce serait un machin de bourgeoises désœuvrées, une amicale de bobonnes élitaires et passistes, pire que les Dames de Morges. C'est faux. La chaîne de livres est aussi variée que le genre est humain et la femme diverse. Elle peut être vieille, jeune, intello, populo, d'obédience religieuse ou féministe, de nature philosophique ou sociologique. Et quand vous l'accusez, insulte suprême, d'être démodée, vous n'y êtes pas du tout. Dans mon entourage immédiat, aussi honnêtement branché que moi, j'en ai dénombré sept qui marchent du feu de Dieu. A côté d'elles, le prêt des bibliothèques, c'est du pipi de chat. Si les z'auteurs voulaient bien ne pas se tromper de combat, ce sont les organisations privées de ce genre qu'ils attaqueraient en priorité, et non les institutions publiques qui contribuent gracieusement à leur notoriété.

Enfant déjà, je savais que les livres sont des oiseaux migrateurs. A la maison, ils circulaient, nichant d'une chambre à l'autre sans péage ni censure. J'ai eu de la chance: les livres, certains de mes camarades n'en avaient pas vu la couleur avant d'entrer à l'école. Nos rayonnages à nous chatoyaient dans un arc-en-ciel sans cesse reprogrammé. Il n'y avait guère que les collections pour être à la fois monotones et sédentaires. Elles nous servaient de points de repère. Entre les

prêts et les emprunts, les retours et les arrivées, on en avait grand besoin.

Une catégorie pourtant échappait à la transhumance générale: les classiques. Là, c'était calme plat et repos du guerrier. Hérités ou chinés aux puces, ils étaient assez fatigués pour prétendre à l'asile vitré du meuble du vestibule. Les nécessités de nos études les réveillaient parfois de leur sommeil. Certains jouissaient d'une paix sépulcrale. Bossuet et d'Aubigné ne sortaient qu'aux tremblements de terre, Bainville et Leconte de Lisle, jamais. Amputé, Racine errait sans Athalie et Rousseau se promenait seul. Quant au vieux Littré de mon grand-père, il était intransportable: au moindre souffle, à la plus petite vibration, il faisait le grand écart, étalé sur sa tranche.

On ne quitte pas une chaîne, jamais

Mais j'aimerais vous parler du livre de chaîne de ma mère. Cet oiseau-là ne quittait pas la chambre nuptiale pendant un mois entier. Intouchable, interdît, il m'attirait comme un aimant. Hélas! Même en cachette, son déchiffrement ne tenait pas ses promesses. C'est que les élus de la chaîne maternelle étaient trop sages. Reliés pleine peau ou brochés, ils portaient d'ailleurs tous des préservatifs, papier kraft, cellophane, papier d'armoire ou papier cadeau, qui révélaient leurs propriétaires mieux que des portraits. Dispendieuses, avares, pragmatiques ou artistes, les prêteuses m'étaient devenues familières. Chaque année, je relisais leurs onze noms et adresses dactylographiés sur la liste de la page de garde. Ils ne variaient pas. Quand une chaîne est bonne, sauf à mourir, il n'y a aucune raison de la quitter, disait ma mère. La sienne lui plaisait. Elle lui plaît encore.

Son protocole est resté inchangé. Les réunions officielles sont bisannuelles et ne se manquent sous aucun prétexte. La première a lieu à domicile et à tour de rôle chez l'une ou l'autre des participantes. La sélection des ouvrages est source de tergiversations infinies. Chacune s'y est préparée. On a écumé les librairies, bouleversé les étagères. Ma mère recourt volontiers à mes

conseils. Elle passe pour l'originale de la bande. Ses collègues? Il y a celle, un peu feignante, qui propose systématiquement le Goncourt de la saison. Celle, un peu bas-bleu, qui force sur la sémiotique, et celle qui, naïve, tombe dans tous les panneaux de la consommation. J'oublie la groupie de la Romandie. Puis il y a ma préférée, la voyageuse. A près de huitante ans, elle teste personnellement les itinéraires des poètes de la route dont elle soutient la candidature.

Entre débat littéraire et pâte à pain

La deuxième séance est redoutable. Elle se déroule en terrain neutre, dans une pizzeria du centre qui fait l'affaire de toutes. On y règle des comptes, au propre et au figuré. La critique est aisée quand l'auteur est absent. Leurs supportrices prennent les coups à leur place. Certaines plissent le nez, vexées. D'autres reconnaissent leurs torts avec une facilité suspecte: très vite, on a faim. La littérature, c'est connu, ne nourrit pas sa femme. Odeurs de tomates, d'ail et d'origan, à peine la pâte à pain glisse-t-elle dans le four à bois qu'on s'est jeté sur les salades. Oubliés, livres et chaînes, on revient au réel, à la vraie vie de chacune. Les dernières nouvelles, les deuils et les naissances, les maladies, on se déshabille avec pudeur. On est liées, certes, mais pas intimes pour autant. A la fin du repas, l'addition se divise par douze, chrétiennement. On se quitte bruyamment sous l'auvent. On promet de renvoyer les livres à temps, on jure de les lire plus à fond. On s'embrasse distraitemment, on est déjà ailleurs. On se hâte vers le dernier trolley. La consommatrice naïve partage son taxi avec la zélatrice d'Umberto Eco. La voyageuse, elle, rentre à pied, «pour l'entretien de la carcasse».

Quelques jours plus tard, ma mère m'apprend que notre choix a rebuté la majorité de ses partenaires. Je respire. C'est le contraire qui m'inquiéterait.

– Pour le prochain, tu réfléchiras quand même? On a de la marge, tu sais, jusqu'au 28 novembre.

Anne Rivier